

**POLITIQUE DE PROTECTION ET DE
MISE EN VALEUR DES
MILIEUX NATURELS**



Une vision à partager

22 juin 2005

Préparée par la Direction de l'aménagement et du développement du territoire
en collaboration avec le Service des parcs et espaces verts



***Message de Jacques Olivier
Maire de Longueuil***

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

La Ville de Longueuil se distingue par la grande diversité des milieux naturels observés sur un même territoire : le fleuve Saint-Laurent et ses îles, le Mont-Saint-Bruno, les boisés, les rivières Saint-Jacques et aux Pins ainsi que les autres cours d'eau, ses deux principaux bassins versants, soit celui de la rivière Richelieu et celui du fleuve en plus des îles qui confèrent à la ville un contexte géographique exceptionnel.

Bien que certains milieux font déjà l'objet de protection, la Ville de Longueuil souhaite prendre en considération certains éléments de l'environnement avec une attention particulière et les inscrire dans une vision de développement durable. C'est donc dans ce cadre que s'inscrit l'adoption de la politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Longueuil. Cette politique ne vient pas seule; en effet, le plan de conservation des milieux naturels qui s'y rattache permettra d'augmenter par trois fois la superficie des territoires protégés sur l'ensemble de la ville. D'autres initiatives, comme le règlement de contrôle intérimaire visant à protéger les boisés d'intérêts, la réglementation en matière de pesticides, le prolongement du réseau cyclable, le contrôle de la qualité des rejets d'eaux usées et la gestion de l'eau potable sont des exemples concrets de la volonté de la Ville de Longueuil de protéger son environnement pour les générations actuelles et futures.

À cet égard, la consultation publique sur le projet de *Politique de protection et de mise en valeur* des milieux naturels se veut une occasion unique pour les citoyennes et les citoyens de la Ville de Longueuil de participer à cette démarche constructive pour notre avenir et notre intérêt collectif.



Jacques Olivier

TABLE DES MATIÈRES

Contexte	2
Une position géographique exceptionnelle et un cadre de vie attractif	3
Mise en valeur des espaces naturels pour une collectivité viable	4
Les objectifs poursuivis par la Ville de Longueuil	
Objectif 1 Assurer la pérennité des éléments naturels à haute valeur écologique et le maintien de la biodiversité	5
Objectif 2 Planifier de façon concertée et avec une approche intégrée la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt	6
L'approche préconisée	7
Les axes d'intervention	
1. Une caractérisation adéquate de son territoire	8
2. La création d'un groupe de travail et de chantiers pour les secteurs d'intérêt	8
3. Un cadre réglementaire approprié pour mettre en valeur des milieux naturels	9
4. La mise en place d'un mode de financement et une stratégie d'acquisition pour la mise en œuvre de la Politique	9
5. L'accessibilité	9
6. La communication de l'état d'avancement des exercices de planification des secteurs d'intérêt écologique	10
Conclusion	11
Notion de développement durable	12

PLAN – GRANDS SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

FICHES DESCRIPTIVES DES GRANDS SECTEURS D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE

- | | |
|---|----------------------|
| 1 | Maritime |
| 2 | Portage des prairies |
| 3 | Champêtre |
| 4 | Des boisés |
| 5 | Montagnard |
| 6 | La frayère |
| 7 | Insulaire |
| 8 | Ruisseau |

POLITIQUE DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES MILIEUX NATURELS

CONTEXTE :

La Ville de Longueuil se distingue par la grande diversité des milieux naturels observés sur un même territoire : le fleuve Saint-Laurent et ses îles, le mont-Saint-Bruno, les boisés, les rivières Saint-Jacques et aux Pins ainsi que les autres cours d'eau, ses deux principaux bassins versants, soit celui de la rivière Richelieu et celui du fleuve ainsi que les îles, lesquels confèrent à la ville un contexte géographique exceptionnel. Bien que certains milieux aient déjà fait l'objet de protection, la Ville de Longueuil souhaite prendre en considération certains éléments de l'environnement avec une attention particulière et les inscrire dans une vision de développement durable.



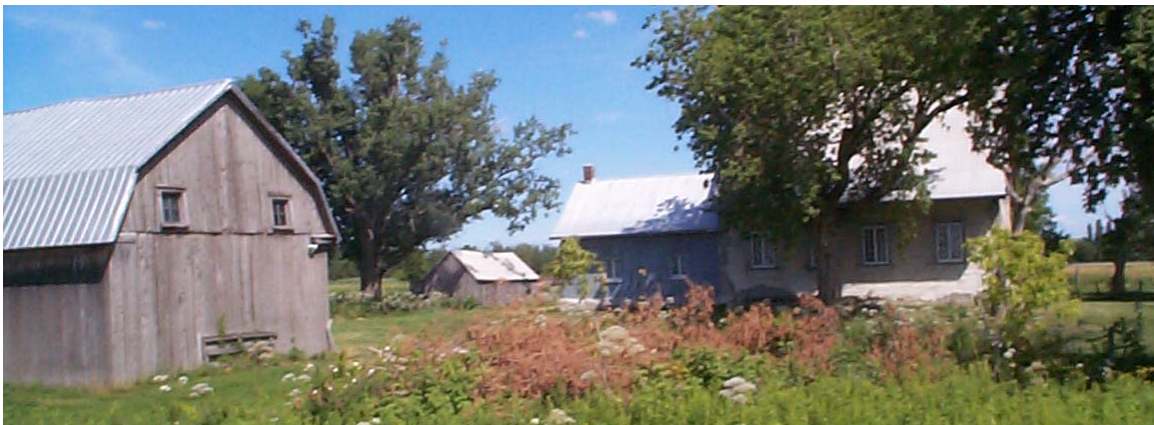
UNE POSITION GÉOGRAPHIQUE EXCEPTIONNELLE ET UN CADRE DE VIE ATTRACTIF

Dans un contexte de régression et d'isolement des milieux naturels en Montérégie, la Ville de Longueuil désire trouver des solutions novatrices pour permettre aux citoyens de jouir d'un milieu et d'un cadre de vie de qualité pour les générations futures et s'illustrer comme un modèle de ville verte, bleue et en santé.

L'entité géographique de la Ville de Longueuil fournit l'opportunité de mettre en place des démarches intégrées, basées sur l'équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux. Le développement durable, qui est défini plus loin dans ce document, doit inspirer la construction des stratégies territoriales de la Ville de Longueuil. Les principes qui permettraient de concilier les trois piliers du développement durable sont les suivants : la protection de l'environnement, l'efficacité économique et l'équité sociale.

À titre d'exemple, la Ville de Longueuil est déjà précurseur pour l'aménagement durable des franges agricoles externes puisqu'un projet pilote y est actuellement en cours. Plus de 32 % de son territoire est zoné agricole dont une partie est sous-utilisée. Une politique d'aménagement intégrée comprenant la protection des boisés agricoles d'intérêt, la remise en valeur des terres en production biologique et un cadre réglementaire adapté a été récemment adoptée (le continuum ville-compagne). D'autre part, lors de l'élaboration de la politique de développement social et communautaire, plusieurs chantiers ont aussi été mis en place par la Ville, dont un sur l'aménagement urbain, l'environnement et l'hygiène publique.

La prise en compte et la reconnaissance de l'importance des milieux écologiques se traduisent dans une vision de développement territorial durable. S'inspirant de *la Stratégie québécoise sur les aires protégées*, la Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels de la Ville de Longueuil vise à accroître les superficies protégées retrouvées sur son territoire. Actuellement, l'ensemble des aires protégées représente une portion significative de son territoire. Avec la présente Politique, la Ville de Longueuil vise à susciter des initiatives et des collaborations pour protéger des ensembles écologiques d'intérêt exceptionnel, contribuant ainsi à l'objectif du gouvernement du Québec de protéger 8 % de la province en aire naturelle.



MISE EN VALEUR DES ESPACES NATURELS POUR UNE COLLECTIVITÉ VIABLE

La protection du patrimoine naturel et de la biodiversité étant complexe, la Ville de Longueuil privilégie une démarche de « gestion intégrée » pour la collectivité. Trois grandes orientations sont proposées :

- Assurer une cohabitation harmonieuse, complémentaire et viable entre les différents usages du territoire;
- Développer une vision environnementale en tenant compte des enjeux et problématiques du territoire;
- Mettre en valeur le patrimoine naturel.

Succédant à une approche purement sectorielle, la notion de développement durable incite à adopter une démarche globale et systémique. L'approche de gestion concertée et intégrée des milieux naturels à haute valeur écologique est reconnue. La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels s'inscrit dans un souci de préserver et d'accroître la biodiversité tout en contribuant à faire de la Ville de Longueuil une collectivité viable.



LES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR LA VILLE DE LONGUEUIL

La Ville de Longueuil, par l'entremise de sa Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, poursuit deux objectifs :

OBJECTIF 1

Assurer la pérennité des éléments naturels à haute valeur écologique et le maintien de la biodiversité

La Ville de Longueuil, par l'entremise de ses différents outils urbanistiques que sont le schéma d'aménagement et de développement, le plan d'urbanisme et les règlements qui s'y rattachent, protège plusieurs milieux naturels dont la valeur et l'intérêt sont connus et confirmés par différentes études. Elle désire aller plus loin en protégeant et en mettant en valeur d'autres espaces naturels d'intérêt reconnu de son territoire présentant une biodiversité faunique et floristique. Ces milieux naturels regroupent des boisés, des milieux humides, des cours d'eau et des habitats fauniques terrestres et aquatiques. Cette mise en valeur devra assurer la pérennité de ces espaces naturels, le maintien de leur biodiversité et le respect de leur capacité de support.

Pour y parvenir, la Ville réalisera un plan de conservation et de gestion des milieux naturels d'intérêt reconnu qui établira des priorités à cet effet. Ce plan se réalisera conjointement avec les ministères concernés. Différents indicateurs serviront à établir le potentiel écologique des milieux naturels étudiés. Il s'agit de la rareté du milieu, de la biodiversité faunique et floristique, de la valeur du milieu comme habitat faunique, de la présence d'espèces fauniques et floristiques à statut précaire, des relations existant entre ces milieux naturels et d'autres à proximité. Des études de caractérisation seront peut-être requises afin de bien connaître la valeur écologique des milieux naturels d'intérêt et confirmer leur potentiel.

Une fois identifiés ces milieux naturels d'intérêt, les fonctions et les usages qui seront autorisés à l'intérieur de ceux-ci prendront en compte leur fragilité et leur capacité à recevoir des activités récréatives.

Il est à noter que les milieux naturels d'intérêt, seront mis en valeur à la condition que leur pérennité puisse être assurée. En zone urbaine, ceci se fera par l'entremise de programmes particuliers d'urbanisme (PPU) pour les secteurs à développer et par l'identification de zones de conservation. Pour ce qui est des milieux naturels d'intérêt situés en zone agricole, la Ville utilise actuellement les outils urbanistiques existants et travaille au développement de nouveaux outils dans le cadre du projet pilote continuum ville-campagne. Les outils proposés prendront en considération la présence de ces milieux écologiques d'intérêt. Dans les cas où il serait impossible, pour diverses raisons, de maintenir en place certains milieux humides ou d'en assurer leur intégrité, des mesures de compensation pourront être mises en place.

OBJECTIF 2

Planifier de façon concertée et avec une approche intégrée la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt

Dans le cadre de la modification et de la révision de son schéma d'aménagement et de développement, la Ville de Longueuil désire définir une vision cohérente et viable de l'aménagement et du développement de son territoire en prenant en compte, notamment, de ses composantes naturelles et de sa valeur paysagère.

Pour ce faire, la mise en valeur des milieux naturels doit s'inscrire à l'intérieur d'une approche intégrée et concertée avec tous les partenaires du milieu. Parmi ces derniers, se trouvent ceux interpellés par l'aménagement du territoire, l'environnement, la protection et la mise en valeur du territoire agricole : soit les différents ministères, la CMM, les villes et les MRC voisines, le citoyen et plusieurs autres organismes oeuvrant dans ces domaines. L'atteinte des objectifs de la Politique exige une approche intégrée où tous les partenaires concernés travaillent conjointement et toutes les couches de la population devront être impliquées, particulièrement les jeunes qui profiteront dans les décennies à venir des efforts actuels du développement durable. Le soutien et la participation de ceux-ci demeurent la clé du succès.

Cet exercice est aussi balisé par une multitude de paramètres avec lesquels la Ville de Longueuil doit composer (contexte légal, orientations gouvernementales et missions des ministères, aspects et impacts financiers, tenure des propriétés, attentes et besoins de la collectivité, etc.). En ayant toujours comme objectif premier la mise en valeur des milieux naturels, la Ville devra travailler à l'intérieur des limites qui lui sont imposées par les lois, règlements et orientations gouvernementales tout en répondant aux besoins et aux attentes des citoyens dans un contexte de libre marché. Le défi consiste donc à concilier les intérêts et les attentes de tous les acteurs concernés.



L'APPROCHE PRÉCONISÉE

Pour parvenir à mettre en valeur les milieux naturels de son territoire, la Ville de Longueuil privilégie l'identification de territoires comportant des éléments formant un ensemble présentant un intérêt écologique. Ces territoires regroupent des milieux humides, des boisés, des cours d'eau et des habitats fauniques en plus de certains parcs urbains boisés et corridors verts existants ou à consolider.

Quelque huit secteurs d'intérêt ont été définis. La carte jointe les localise. Il s'agit de secteurs comportant au moins un élément naturel protégé et/ou des espaces naturels à protéger et à mettre en valeur. Ils représentent la variété des milieux terrestres et aquatiques et des paysages rencontrés sur le territoire longueillois qui donnent à la Ville son identité et sa personnalité distinctives. Certains d'entre eux intègrent des fonctions urbaines et agricoles. On vise ainsi à marier la mise en valeur de milieux naturels avec les développements urbain et agricole du territoire de façon rationnelle et viable. Les caractéristiques écologiques de chacun des grands secteurs d'intérêt ainsi que les objectifs généraux de conservation et d'aménagement sont décrits sur une fiche en annexe. La délimitation exacte de ces secteurs devra faire l'objet de précisions et des mesures seront proposées pour favoriser l'établissement de liens ou de corridors entre ces secteurs. À cet effet, des chantiers pour chacun des secteurs d'intérêt seront mis en place avec les partenaires concernés et la consultation auprès des citoyens sera prise en charge par la Commission de l'aménagement du territoire, des infrastructures et du développement durable.



LES AXES D'INTERVENTION

1. Une caractérisation adéquate de son territoire

Dans un premier temps, la Ville doit compléter la caractérisation des éléments naturels de son territoire. Celle des milieux humides et des principaux boisés urbains et agricoles est pratiquement terminée mais certains secteurs restent à être documentés.

Une bonne connaissance des particularités du territoire est la base de tout exercice de planification et de mise en valeur d'un territoire. Il est donc essentiel de compléter cet exercice selon les besoins identifiés. Ainsi, certains cours d'eau pourraient faire l'objet d'une caractérisation au plan faunique, floristique et hydrique et les composantes de certaines portions du territoire seront plus amplement documentées, au besoin. Ces exercices de caractérisation complémentaire se feront alors à une échelle plus précise au gré de l'avancement de la réflexion des chantiers de travail.

Enfin, la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables s'appliquera sur l'ensemble du territoire suite à l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement et de développement modifié.

2. La création d'un groupe de travail et de chantiers pour les secteurs d'intérêt

Dans un cadre de planification et de mise en valeur, la Ville désire mettre à profit l'expertise des partenaires concernés afin de définir de façon précise, pour chaque secteur d'intérêt écologique, les potentiels, les faiblesses, des objectifs d'aménagement et de mise en valeur des milieux naturels présents ainsi qu'un concept d'aménagement, si requis.

Pour ce faire, la Commission de l'aménagement du territoire, des infrastructures et du développement durable créera un groupe de travail qui aura pour mandat de faire des recommandations à la Commission quant à la mise en place de chantiers par secteurs d'intérêt.

Les recommandations du groupe de travail porteront donc notamment sur le processus de planification à initier, sur les priorités à définir, sur le programme de travail et sur le mandat des chantiers devant assurer la concertation avec les partenaires et les citoyens.

Tout cet exercice permettra à la Ville, en partenariat avec le milieu, de planifier ses interventions de façon à assurer une cohabitation harmonieuse et viable entre les différents usages permis ainsi que de garantir l'intégrité des milieux naturels.

3. Un cadre réglementaire approprié pour protéger et mettre en valeur des milieux naturels

Afin d'atteindre les objectifs définis, la Ville devra s'assurer de la validité légale des outils et des interventions retenus. Pour cela, il pourrait être nécessaire de faire évoluer le cadre juridique. De plus, les outils réglementaires existants devront être modifiés pour les adapter à la nouvelle réalité visée et définie par les chantiers de travail multidisciplinaires. Des représentations seront faites, au besoin, afin de modifier les lois afférentes pour assurer la faisabilité de la Politique.

4. La mise en place d'un mode de financement et d'une stratégie d'acquisition et mise en œuvre de la Politique

Considérant toutes les implications financières de la démarche et les impacts économiques que peut engendrer la mise en valeur de territoires initialement dédiés au développement urbain ou agricole, la mise en œuvre de la Politique requiert une stratégie financière. La Ville et ses partenaires devront évaluer les modes de financement possibles pour mener à terme la Politique.

Parmi les pistes de solution, la Ville privilégie la création d'un fonds vert pour l'acquisition de terrains voués à la conservation. La Ville de Longueuil ne peut cependant pas être la seule à financer la mise en œuvre de la Politique et aura besoin de contributions financières externes. Il pourrait ainsi y avoir la contribution d'autres instances : que ce soit de divers paliers gouvernementaux, de partenaires privés ou de fonds obtenus en collaboration avec les organismes associés au projet de mise en valeur des milieux naturels.

De plus, différentes options existent relativement à l'acquisition de propriétés foncières ayant des attraits naturels d'intérêt (don, legs, échange, bail à un organisme de conservation, servitude réelle ou personnelle de conservation, etc.) Ces options devront faire l'objet d'une analyse afin de retenir celles qui sont les plus appropriées au contexte rencontré.

Enfin, des sources de financement appropriées devront être identifiées pour l'aménagement et l'entretien des espaces voués à la conservation et à la récréation. Les coûts récurrents des dépenses assurant la pérennité des milieux naturels pourront difficilement être soutenus uniquement par les citoyens de Longueuil et la Ville pourra évaluer la participation de groupes spécialisés dans la mise en valeur et la gestion des secteurs d'intérêt.

5. L'accessibilité

Des mesures originales visant l'accessibilité des milieux protégés devront être mises en place. Ainsi, dans les cas où le statut de propriété et la capacité de support le permettront, les citoyens devront pouvoir profiter de ces espaces exceptionnels par le biais d'activités favorisant l'interprétation et la récréation légère. La priorité sera cependant accordée au maintien de l'équilibre écologique et à la pérennité du milieu.

6. La communication de l'état d'avancement des exercices de planification des secteurs d'intérêt écologique

La Ville verra à établir un suivi de l'état des milieux naturels suite à la mise en œuvre de la Politique afin d'en assurer la pérennité.

La Ville informera la population sur une base régulière de l'avancement des exercices de planification et de mise en valeur des secteurs d'intérêt écologique et des actions qui en découleront.

CONCLUSION

La présente Politique permettra à la Ville de Longueuil de bien encadrer les exercices liés à la protection et à la mise en valeur des milieux naturels de son territoire. Les huit secteurs d'intérêt écologique feront l'objet d'une réflexion plus poussée lors de chantiers de travail réunissant les divers partenaires de la Ville.

De ces chantiers émergeront des recommandations sur les axes d'intervention identifiés à la Politique. Ainsi, la Commission de l'aménagement du territoire, des infrastructures et du développement durable aura en mains les éléments nécessaires pour proposer au conseil municipal les actions concrètes à entreprendre afin de mieux connaître et bonifier nos secteurs d'intérêt et de définir les meilleures stratégies visant à réglementer, protéger, acquérir, mettre en valeur, financer ou rendre accessible les milieux naturels d'intérêt.

La Ville de Longueuil compte ainsi maintenir les caractéristiques naturelles des milieux réunissant des conditions favorables à une viabilité à long terme tout en les intégrant à l'intérieur d'un développement urbain adapté et durable.

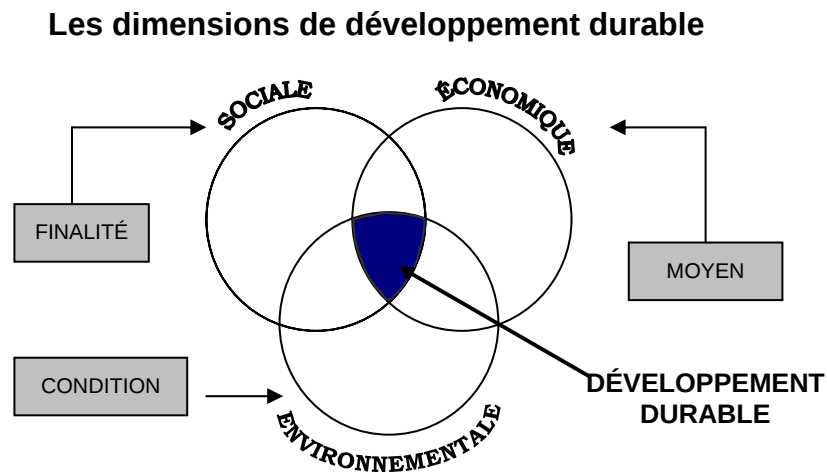


NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Qu'est ce que le développement durable ?

Le développement durable est un modèle de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Le développement durable a été défini par Mme Brundtland présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) et a été adopté en 1992 lors du Sommet de la Terre tenu à Rio de Janeiro, auquel 173 états ont participé.

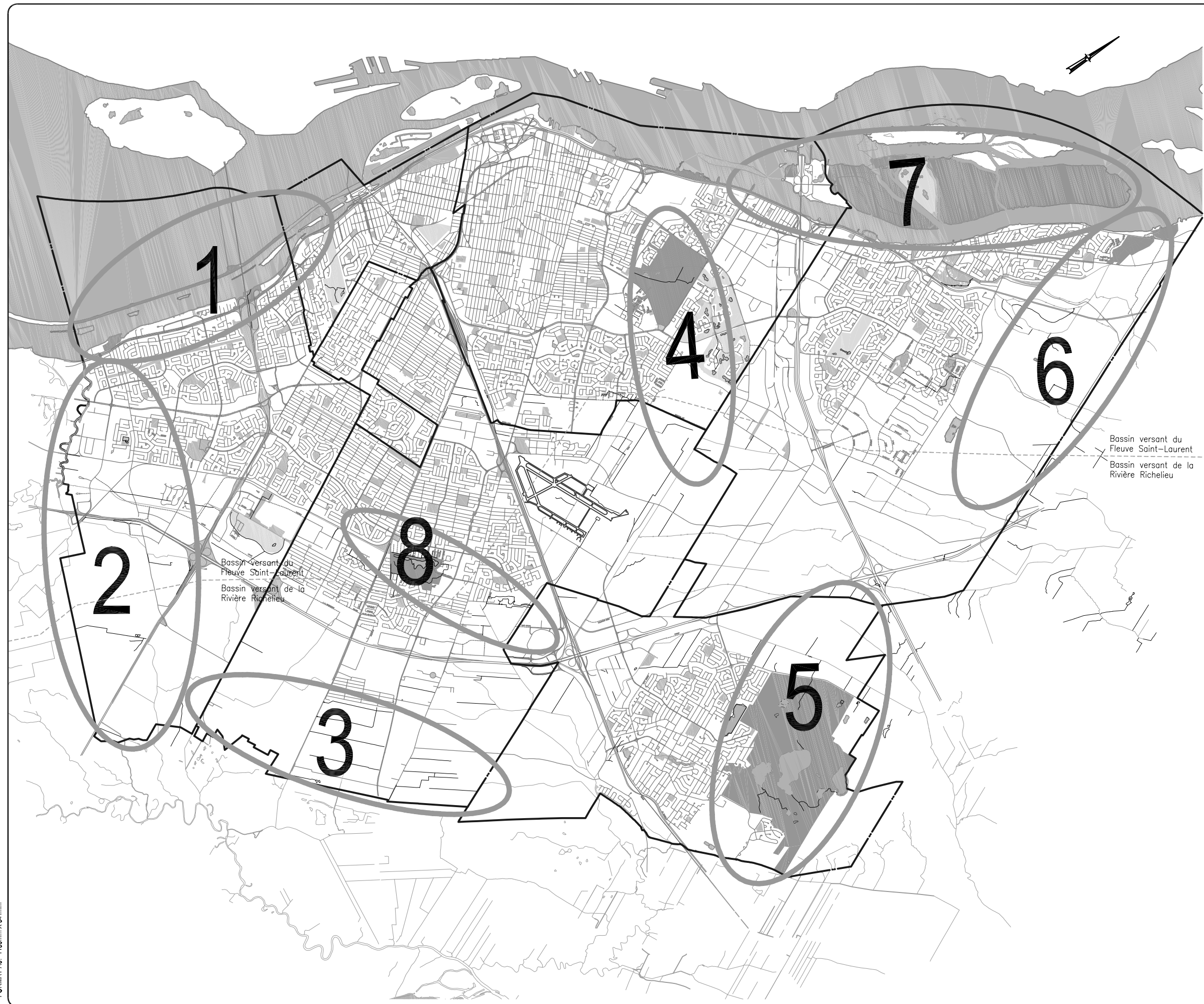
Ce modèle ajoute au mode actuel de développement axé sur l'économie, des considérations associées à l'environnement, aux ressources naturelles et aux besoins fondamentaux des humains dans un esprit d'équité sociale. Ainsi, le **développement humain** (satisfaction des besoins humains et amélioration de la qualité de vie) est considéré comme la **finalité** du développement, les **activités économiques** comme le **moyen** d'y arriver et la **protection de l'environnement** est la **condition** à respecter.



De ce Sommet a découlé l'*Agenda 21*, aussi appelé Action 21, qui se veut un plan d'action mondial pour mettre en œuvre le développement durable. Ce plan d'action aborde les problèmes par thème devant faire l'objet de solutions. Parmi ces thèmes nous retrouvons l'air, l'eau, la biodiversité, le transport, l'énergie, le logement, l'agriculture, le tourisme, la culture, le patrimoine et plusieurs autres.

*FICHES
DESCRIPTIVES*

*des grands
secteurs d'intérêt
écologique*



GRANDS
SECTEURS
D'INTÉRÊT
ÉCOLOGIQUE

- 1–Maritime
- 2–Portage des prairies
- 3–Champêtre
- 4–Des boisés
- 5–Montagnard
- 6–Frayère
- 7–Insulaire
- 8–Du ruisseau



PROJET
POLITIQUE DE PROTECTION ET
DE MISE EN VALEUR DES
MILIEUX NATURELS

DESCRIPTION
GRANDS SECTEURS D'INTÉRÊT
ÉCOLOGIQUE

PLAN N°:
04EV000F30R00



Secteur d'intérêt I Maritime

Une vision à partager



Caractéristiques écologiques :

Il s'agit d'un milieu caractérisé par la voie maritime du Saint-Laurent. Les îles de cet écoterritoire constituent une aire importante de concentration d'oiseaux aquatiques. Elles sont des sites favorables à la nidification et l'élevage de jeunes oiseaux.

Le bassin de la Prairie forme un habitat important pour une quarantaine d'espèces de poisson en plus d'être une frayère pour les salmonidés et les maskinongés. Ces milieux naturels sont protégés par la réglementation municipale.

Objectifs de conservation et d'aménagement :

- Maintenir la réglementation municipale qui protège ces habitats fauniques;
- S'assurer du maintien et de la protection de la bande riveraine.



Une vision à partager

Secteur d'intérêt 2

Portage des prairies

Gracieuseté de la ZIP Ville-Marie



Caractéristiques écologiques :

Ce territoire possède deux grandes composantes : la rivière Saint-Jacques et le boisé de Brossard.

La rivière Saint-Jacques est une des dernières rivières de la région de Montréal qui n'a pas été trop perturbée par l'urbanisation, ce qui lui confère un potentiel intéressant pour sa mise en valeur faunique. Elle sert d'habitat à trente-cinq (35) espèces de poissons et à une douzaine d'espèces d'amphibiens et de reptiles.



Le boisé de Brossard a fait l'objet d'une étude de caractérisation en 2002. Ce boisé sert de ravin pour le cerf de Virginie et abrite plusieurs espèces fauniques tels le castor, la gélinotte huppée, le dindon sauvage et plusieurs espèces aviennes. La diversité végétale y est bonne avec 115 espèces recensées dont trois qui sont désignées menacées ou vulnérables. On retrouve aussi un petit peuplement considéré comme écosystème forestier exceptionnel. Plusieurs milieux humides ont été identifiés. Ceux-ci ont une valeur élevée ou supérieure. Une grande partie des terrains de ce boisé sont de tenure privée.

Objectifs de conservation et d'aménagement :

- Poursuivre la démarche entreprise avec les partenaires afin de travailler sur la protection et la mise en valeur du corridor de la rivière Saint-Jacques;
- Modifier les outils d'urbanisme afin de protéger les milieux sensibles du boisé de Brossard, contrôler la coupe d'arbre et mettre en valeur le boisé;
- Attribuer un statut au boisé de Brossard et examiner, avec les partenaires, les moyens disponibles pour acquérir les terrains ou définir des avenues de conservation en raison de la tenure privée des terrains ;





Secteur d'intérêt 3

Champêtre

Une vision à partager



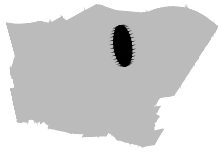
Caractéristiques écologiques

Ce territoire, situé au sud-est de l'autoroute 30 dans l'arrondissement de Saint-Hubert, se caractérise par la sous-capitalisation du territoire à des fins agricoles et la présence de nombreuses terres en friche. Ce secteur a été délimité en vue de réaliser un exercice de planification réunissant plusieurs intervenants.

Compte tenu des conditions biophysiques présentes (long repos des terres agricoles, absence d'intrants, etc...), il est question d'analyser la possibilité de développer des entreprises en production biologique. Un concept d'aménagement multifonctionnel à l'étude devrait permettre à l'agriculture de prospérer et aux citoyens non agricoles de jouir d'un milieu de vie agréable dans un contexte évident d'espace voué en priorité aux activités agricoles. De plus, le règlement sur les pesticides de la Ville prescrit le maintien d'une bande riveraine en zone agricole à proximité des lacs et des cours d'eau.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Étudier la faisabilité de mettre en valeur les terres à des fins d'agriculture biologique;
- Favoriser les liens entre les différents boisés et milieux humides;
- Favoriser la réhabilitation des cours d'eau agricoles;
- Définir des moyens d'action et partenariats requis pour la remise en culture durable des terres en friche.



Secteur d'intérêt 4

Des boisés

Une vision à partager



Caractéristiques écologiques

Ce territoire comprend plusieurs peuplements forestiers en partant du fleuve, du secteur de la collectivité nouvelle, jusqu'à la zone agricole de l'arrondissement de Saint-Hubert. Ces espaces boisés représentent un corridor écologique et un refuge pour la faune puisque la présence d'un ravage de chevreuil y est observé. Le parc régional du Vieux-Longueuil aussi présente des secteurs où la présence d'espèces menacées ou vulnérables ont été observées.

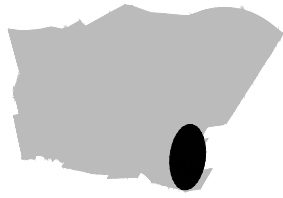


Le boisé de la zone agricole des arrondissements de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil représente un milieu écologique d'intérêt qui devrait s'inscrire dans la planification de l'écoterritoire Des boisés. Un ravage de cerf, des espèces rares ainsi que la présence de milieux humides de qualité exceptionnelle y ont été répertoriés et font de ce boisé un vaste écosystème à haute valeur environnementale.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Revoir les vocations et la réglementation afin de préserver le couvert forestier du boisé d'intérêt situé dans la zone agricole des arrondissements de Saint-Hubert et du Vieux-Longueuil et d'assurer une cohabitation harmonieuse entre la protection, et l'agriculture à vocations sociale et biologique ainsi que le développement résidentiel;
- Attribuer un statut au boisé agricole et examiner, avec les partenaires, les moyens disponibles pour acquérir les terrains ou définir des avenues de conservation en raison de la tenure privée de certains terrains.
- Utiliser les corridors récréatifs et les grands parcs urbains boisés inclus dans ce territoire pour relier les milieux entre eux.





Secteur d'intérêt 5

Montagnard

Une vision à partager



Caractéristiques écologiques

Le parc de conservation du Mont Saint-Bruno fut créé en 1985. Les connaissances acquises sur son patrimoine historique et naturel ont confirmé que sa vocation est celle d'un parc d'état d'une superficie de 590 hectares. Plus de cinq cent soixante-quatorze (574) espèces végétales y ont été répertoriées, au moins neuf (9) sont des espèces susceptibles d'être désignées menacées et/ou vulnérables. On compte aussi une faune abondante soit : trente-huit (38) espèces de mammifères, deux cent trente-quatre (234) espèces d'oiseaux. Les lacs du Moulin, Seigneurial et Des Bouleaux ainsi que les ruisseaux contiennent aussi plusieurs espèces de poissons. On compte aussi treize (13) espèces d'amphibiens et sept (7) espèces de reptiles.



La présence d'une tourbière d'importance, à l'extérieur du parc provincial du Mont Saint-Bruno, est également à souligner près du carrefour des autoroutes 20 et 30.

Objectifs de conservation et d'aménagement

- Protéger la tourbière au nord ouest du Rang des Vingt et évaluer une liaison avec le parc national;
- Poursuivre les négociations dans le but de transférer les propriétés municipales d'une superficie d'environ 150 hectares se trouvant à l'intérieur du parc;





Secteur d'intérêt 6

La Frayère

Une vision à partager



Caractéristiques écologiques :

Cet écoterritoire est composé de quatre éléments d'importance : la frayère de la rivière aux Pins, un territoire agricole dynamique, des boisés agricoles et le ruisseau Sabrevois.

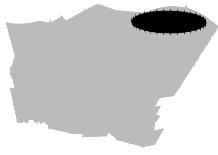
L'aménagement faunique du parc de la frayère de la rivière aux Pins permet à la population longueuilloise de découvrir une frayère qui est reconnue comme la plus importante entre Montréal et le lac Saint-Pierre. Quarante-quatre (44) espèces de poissons ont été recensées dont 16 qui frayent. Il s'agit aussi d'un site de migration printanier pour les oiseaux et d'un habitat pour plusieurs mammifères, amphibiens et reptiles. Au printemps, suite à des ententes conclues avec les producteurs agricoles du secteur afin d'inonder leurs terres, la frayère protégée occupe environ 150 hectares. Ce projet, ayant nécessité des investissements de plus de 1 M\$, a été rendu possible grâce à la collaboration et au financement de plusieurs partenaires.

Les boisés de l'écoterritoire de la Frayère façonnent le paysage de la zone agricole dynamique. Les trois rangs présents possèdent un intérêt patrimonial et font l'objet d'une réglementation spécifique afin de préserver leur valeur.

Le ruisseau Sabrevois, qui traverse cette zone d'étude, a fait l'objet de travaux de stabilisation avec des techniques de génie végétal. Cette approche a aussi permis d'accroître la végétation de la bande riveraine et de restaurer les fonctions écologiques et hydrologiques du ruisseau.

Objectifs de conservation et d'aménagement :

- Définir un statut pour la conservation des boisés agricoles;
- Identifier les milieux naturels d'intérêt exceptionnel à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- Établir un développement résidentiel adapté aux conditions naturelle du secteur.



Secteur d'intérêt 7

Insulaire

Une vision à partager



Caractéristiques écologiques :

Cet écoterritoire est composé du Parc national des Îles de Boucherville, des îles Charron et Verte ainsi que des berges du fleuve.

Le Parc national des Îles de Boucherville est formé de cinq (5) îles dont une partie est en culture. On y retrouve des espaces verts, des chenaux et 190 espèces d'oiseaux terrestres et aquatiques.

En 2000, l'Île Charron a fait l'objet de travaux de stabilisation et de renaturalisation d'une partie de ses berges du côté sud avec la technique des caissons. Ceci a permis de contrer l'érosion des berges par les vagues et les glaces en plus de favoriser la création d'une zone végétale de transition entre le milieu aquatique et terrestre.

L'Île Verte, la Pointe Le Marigot et son herbier aquatique sont des milieux intéressants pour la faune. Ainsi, leurs berges accueillent le grand héron, le cormoran à aigrette et plusieurs autres espèces d'oiseaux. Elles sont aussi un milieu favorable à l'établissement de rats musqués, d'amphibiens et de reptiles.

Objectifs de conservation et d'aménagement :

- Maintenir la réglementation municipale qui protège les habitats fauniques de l'Île Verte, de la Pointe Le Marigot et de l'herbier aquatique;
- S'assurer du maintien et de la protection de la bande riveraine sur les îles et sur les berges du Saint-Laurent.



Parcs Québec

Secteur d'intérêt 8

Ruisseau



Une vision à partager

1



Caractéristiques écologiques :

Ce territoire est situé en plein cœur de la trame urbaine de l'arrondissement de Saint-Hubert. Il est caractérisé par la présence du parc de La Cité qui couvre une surface de 65 hectares et par un vaste secteur vacant au sud-ouest des Promenades Saint-Bruno.

Objectif de conservation et d'aménagement :

- Consolider des secteurs de conservation et d'interprétation tout en conservant des activités récréatives dans le secteur d'usage extensif;
- Identifier les secteurs d'intérêt exceptionnel et définir leur statut de protection;
- Établir un développement résidentiel adapté aux conditions naturelles du secteur.